



Cultures
Florales



Roses



Pépinières



Compatible PBI
avec restriction



Eperon[®]
pépité[®]

syngenta.

L'anti-mildiou par excellence pour les rosiers et autres cultures ornementales

Propriétés et mode d'action

Grâce aux propriétés spécifiques de ces 2 substances actives, **EPERON[®] PÉPITE[®]** prévient de façon efficace les risques de contamination par les spores de mildiou, protégeant de manière préventive les feuilles saines, et limitant les contaminations secondaires grâce à son activité antisporeuse.

Métalaxyl-M

- famille des anilides
- uni-site
- action sur la synthèse de l'ARN ribosomique des oomycètes
- inhibition de la croissance mycélienne et la formation des spores
- pénétration rapide
- action immédiate
- diffusion par systémie ascendante
- préventif et curatif



Mancozèbe

- famille des carbamates
- multi-site
- action sur l'oxydation du glucose, la synthèse d'acide nucléique et la dégradation des acides gras
- inhibition de la germination des spores
- bonne résistance au lessivage
- efficacité indépendante de la température
- contact
- préventif strict

EPERON PÉPITE est mis à l'abri du lessivage en 30 minutes, et bénéficie d'une répartition homogène dans les organes feuillés.

Sa persistance d'action est de l'ordre de 10 jours.

PÉPITE[®] est une formulation originale de Syngenta à base de granulés dispersables (WG) qui permet d'obtenir instantanément une bouillie homogène

- excellente mouillabilité
- très bonne dispersion
- meilleure stabilité dans le temps
- pas de risque de gel
- pas de mottage ou de dépôt
- très peu de poussière lors de la manipulation
- peu ou pas de reste de produit dans les emballages

Homologations

Cultures	Maladies	Dose*	Nombre maximum d'applications	ZNT
Rosier	Mildiou	2,5 kg/ha	3	50 mètres
Cultures florales	Mildiou			
Arbres et arbustes	Maladies diverses (Mildious)			

* Dose calculée sur la base d'un traitement à 1000 l de bouillie/ha. Afin d'obtenir une pulvérisation de qualité, le volume de bouillie apporté doit être modulé en fonction du volume de végétation à traiter.

Recommandations d'emploi

EPERON PÉPITE est recommandé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mildious et les *Phytophthora*, à raison de 3 traitements maximum par saison.

EPERON PÉPITE s'utilise de façon préventive dès le début du risque mildiou (*avant l'apparition des premières taches*) sur les espèces sensibles. Les facteurs favorables au développement de la maladie sont notamment des températures douces associées à une hygrométrie élevée (> 85%), la présence d'eau liquide sur la végétation, les variations brusques de températures, la conduite de la culture sous abri ou serre, ou encore le stockage des plants à une densité trop élevée.

Le renouvellement de la protection interviendra, si nécessaire, avant la contamination suivante, soit 7 à 10 jours après le premier traitement, sans dépasser 14 jours.

Eviter d'appliquer le produit lors des heures chaudes de la journée. Traiter de préférence tôt le matin ou tard le soir.

Afin d'éviter l'apparition de résistance, ne pas dépasser 3 applications par an de **EPERON PÉPITE** et de spécialités de la même famille chimique. Alternier avec des fongicides de famille chimique et de mode d'action différents.

Protection biologique intégrée

EPERON PÉPITE est non à moyennement toxique pour les insectes auxiliaires, il peut donc s'intégrer dans de nombreux programmes de protection intégrée. Toutefois, se renseigner auprès de son fournisseur d'auxiliaires et se référer à la rubrique « effets non intentionnels » du site e-phy du Ministère de l'agriculture (<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>) afin d'avoir des informations sur les effets secondaires du produit, en particulier vis-à-vis des auxiliaires.

Restriction d'emploi sur rosiers, cultures florales et plantes vertes

Sur rosier pour la fleur coupée, **EPERON PÉPITE** ne doit pas être appliqué en période de floraison ni en période de production de tiges, car ce produit laisse des traces sur les variétés à feuillage sombre, en particulier, ainsi que sur les fleurs avec un risque de déclassement de la production.

EPERON PÉPITE peut être employé sous abri en cas de risque de mildiou seulement après une taille ou sur des jeunes plantations sans récolte de fleurs. **EPERON PÉPITE** peut également être employé avant le stade montaison, au moins un mois avant la récolte des fleurs.

Pour les productions vendues en potée fleurie, il conviendra de ne pas traiter moins d'un mois avant la commercialisation, car **EPERON PÉPITE** est susceptible d'induire des salissures avec un fort risque de dépréciation commerciale.

Précautions d'emploi

Comme la plupart des produits à base de mancozèbe, **EPERON PÉPITE** peut induire un léger dépôt sur la végétation, particulièrement sur cultures sous abri : éviter les applications à des stades proches de la commercialisation.

ATTENTION : Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité non encore répertoriés.

Compte tenu de la grande diversité des genres, espèces et variétés en cultures ornementales, de la diversité des modes de production (*sous abri, plein air...*) et des stades de culture (*boutures non racinées, jeunes plants, plantes fleuries...*), il est **INDISPENSABLE** de procéder à un test limité sur quelques sujets pour vérifier l'innocuité du produit avant de généraliser le traitement sur l'ensemble de la plantation. En effet, les risques éventuels de phytotoxicité sur certaines espèces, certaines variétés ou de salissures ne sont pas à écarter.

- En cas de mélange, respecter la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.
- Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures.
- Formulation : granulés à disperser dans l'eau (WG).
- Conditionnement : 9 kg.

Complément d'information : www.syngenta-pro.fr

N° d'appel en cas d'urgence :  **N° Vert 0 800 803 264**

Fiche de données de sécurité : www.quickfds.com

L'homologation pour les usages arbres et arbustes d'ornement et rosiers, cultures florales et plantes vertes, a été obtenue par la voie des Usages Mineurs avec signature de l'Accord relatif à l'emploi de produits phytopharmaceutiques sur « usages mineurs ». Conformément à l'article 3 de cet accord, les utilisateurs prennent connaissance et acceptent les risques de phytotoxicité, connus ou pas, qui peuvent être liés à l'utilisation du produit pour cet usage.



Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

EPERON PÉPITE® - AMM N° 2010118 - Composition : 3.88 % métalaxyl-M * + 64 % mancozèbe ** - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du mancozèbe. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets.

agrée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta. ** substance active d'origine Dow Agrosiences ou Cerexagri.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta-pro.fr (*nouveau catalogue des usages).



Eperon[®]
pépité[®]

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.